

## Préface

Les questions universitaires suscitent un intérêt croissant. Affirmation des principes relatifs à l'harmonisation européenne des cursus universitaires, préoccupations liées au développement de l'évaluation, souci accru de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur expliquent l'apparition simultanée de plusieurs rapports nationaux revisitant, dans un certain nombre de pays d'Europe, les principes de l'organisation et du fonctionnement des universités. Colloques, séminaires de réflexion organisés, les uns dans un cadre national, les autres au sein d'ensemble de réflexions plus vastes se multiplient, cependant que les processus de réforme, tant pédagogiques qu'organisationnels se développent.

L'université française n'échappe pas à ce mouvement, lié aussi à l'ouverture généralisée des frontières. Le débat s'instaure, tant entre chercheurs qui s'efforcent de structurer leurs activités autour d'associations de réflexions ou de réseaux et de carrefours d'échanges et de coopération qu'entre acteurs de la vie universitaire, politique et administrative, comme l'a montré l'organisation récente de colloques sous l'égide de l'Institut français des sciences administratives ou de la Conférence des présidents d'université.

Dans ce foisonnement, cet ouvrage trouve une place éminente. Il est rédigé par des acteurs importants au sein de l'administration universitaire, un ancien inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale, qui passe à juste titre pour l'un des connaisseurs les plus fins de l'intérieur de l'institution et deux anciens secrétaires généraux d'universités, dont les compétences ont attiré les plus hautes attentions, puisque l'un a rejoint l'IGAENR, cependant que l'autre exerce des fonctions importantes au sein de la CPU. Il allie connaissance experte, sens de l'analyse synthétique et préoccupations prospectives et, appuyé en outre sur quelques témoignages d'acteurs fortement impliqués dans plusieurs questions lourdes qui sont au cœur des débats actuels sur l'université, il apporte une vision d'ensemble extrêmement précieuse. Il constituera à la fois un instrument concrètement et directement utilisable par les responsables universitaires ou administratifs et une source importante d'informations et de réflexions pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, seront amenés à s'intéresser à l'université. Et l'histoire récente de notre pays témoigne de l'intérêt, qui concerne la société tout entière, qu'il peut y avoir à comprendre comment celle-ci fonctionne.

Car, dans le mouvement international sus-évoqué, la description, l'étude et l'analyse de la situation française représentent un enjeu important. Comme partout, et même si ce fut sans doute plus tardif qu'ailleurs, l'évolution va vers un accroissement progressif de l'autonomie universitaire. Ceci correspond à une première explosion démographique, conséquence inéluctable de la profonde transformation de l'accès à l'enseignement secondaire décidée dès les débuts de la République nouvelle, en 1958-1959. Initialement oligarchique, l'université se transformait, en éclatant en de multiples universités, en autant de structures nouvelles, confrontées à la recherche du secret de la démocratie représentative.

L'étude des universités apporte aussi une contribution essentielle au débat, plus large et récurrent, sur le service public à la française. Au nom de cette notion, et sous la réserve permanente de la division de l'enseignement supérieur français entre système ouvert et système fermé, les universités restent contraintes par des principes essentiels, issus en particulier, directement ou indirectement, des textes constitutionnels (égalité d'accès, gratuité, laïcité, etc.). Les auteurs consacrent un nombre de pages suffisamment important aux incidences de la notion de service public pour me dispenser de longs commentaires. En ressortent en particulier clairement les grands enjeux de la répartition entre les compétences de l'État et celles qui illustrent le principe d'autonomie, en particulier en ce qui concerne l'organisation des études et des diplômes, qui reste un des enjeux conflictuels dans l'évolution actuelle des cursus universitaires.

À ce titre, cet ouvrage constitue également un témoignage important sur la centralisation à la française. Mélange entre une diversité et une hétérogénéité croissantes du système d'enseignement supérieur, même au sein de l'ensemble restreint des universités *stricto sensu*: en partie voulue et organisée par la loi, qui a multiplié les hypothèses de dérogations au droit commun, mais en partie liée aussi aux changements des modes de régulation (le développement de la politique contractuelle, par exemple), voire à des formes de démission du pouvoir politique devant les risques de son intervention (l'exemple des défaillances du contrôle de légalité en paraît caractéristique); en partie liée aussi à la manière dont se tissent, progressivement et, même si cela reste encore subsidiaire, des liens avec d'autres instances que celles de l'État central, évolution décrite ci-après au long de pages qui constituent une source précieuse d'informations.

Et des crispations sur les réflexes réglementaristes ou la prétention à l'uniformité, dont les instances de l'État sont loin d'être les seules coupables: elles y sont fréquemment poussées par des partenaires, et en particulier les organisations de personnels ou d'étudiants qui y voient le meilleur moyen d'y sauvegarder leur influence. Intervenant à la conclusion du colloque de la CPU sur l'autonomie des universités, je remarquais qu'on pouvait souvent porter, à l'égard de l'intervention de l'État vis-à-vis des universités, le jugement qui avait fait florès concernant le traité de Versailles: trop dur dans ce qu'il a de mou, trop mou dans ce qu'il a de dur.

La sociologie était certes hors des limites de l'épure du présent ouvrage. Certains des acteurs importants du fonctionnement du système et, en particulier, les organisations de personnels ou d'étudiants y trouvent donc peu leur place. Raison de plus pour s'émerveiller que, par d'autres voies d'analyse, on y retrouve l'une des questions essentielles que nous ont léguées, sans pour autant les résoudre, les lois Faure et Savary: le conflit, dans la nouvelle organisation universitaire, entre démocratie représentative et démocratie de participation.

Ce ne sont que quelques-unes des questions que m'inspire la lecture de ce livre. Elles ne sont que l'expression du plaisir éprouvé à le lire. Plaisir que je vous souhaite de partager.

André LEGRAND, professeur des universités,  
président honoraire de l'université de Paris X-Nanterre,  
ancien recteur, ancien premier vice-président  
de la Conférence des présidents d'universités